

Obligations, options, fonds de concours, infrastructures.

Cette super structure du mille-feuille, présidée actuellement par l'édile boïen, travaille avec des commissions et les Conseils communautaires.

Ses compétences

1-/ des compétences obligatoires :

-

élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) actuellement frappé de nullité par le Tribunal administratif ... mais il existe toujours, et la COBAN a participé en son temps au schéma de son secteur, c'est à dire les communes du Nord Bassin ;

-

l'urbanisme : pour le moment, les obligations contenues dans la Loi NOTRe sont l'objet des réflexions des uns et des autres ;

-

les Zones d'activités : c'est chose faite. Il reste à finaliser qui fait quoi, qui donne son accord, qui entretient, etc ...

-

le Tourisme : c'est opérationnel au sein de l'Office Cœur de Bassin ;

-

la GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

-

les Gens de voyage : Audenge, Biganos, Andernos, possèdent leur aire depuis plus de 10 ans ;

-

la Gestion des Déchets, Ordures ménagères : cette compétence est bien connue, c'est elle qui a été à la base de la création de la COBAN. Elle est opérationnelle depuis plus de 10 ans ;

2-/ des compétences optionnelles :

-

mise en valeur de l'environnement ;

-

logement d'intérêt communautaire ;

-

développement urbain ;

-

équipements culturels ;

-

action sociale : vaste sujet qui demande la mise en application de nombreuses décisions, pour l'heure objet de discussions de tous ordres ;

-

voie d'intérêt communautaire : ce n'est pas le moindre des sujets. S'agissant de la voie de contournement du Bassin, souhaitons qu'elle ne soit pas cantonnée au rôle d'Arlésienne, comme c'est le cas depuis 40 ans !

Quelques chiffres maintenant :

Compte administratif 2016

Résultat global	6 434k€
Dépenses de fonctionnement	19 593k€
Recettes de fonctionnement	24 596k€
Dépenses d'investissements	5 446k€
Recettes d'investissement	6 083k€

Gens du voyage

L'aire de Biganos a été fermée pour dégradations dès mai 2016.

Coût des réparations : 60 000€

Piste cyclable Marcheprime – Biganos

9 kilomètres à fractionner en trois tronçons : Marcheprime-Biard, Biard-Argentières, Argentières-Biganos.

Estimation de la dépense : entre 300k€ et 500k€.

Lors du Conseil du 26 septembre dernier, la ville de Mios s'est vu octroyer un deuxième fonds de concours d'un montant de 1 000 000€, pour la construction d'un nouveau groupe scolaire. Récemment, la presse s'est faite l'écho du développement démographique de cette ville qui atteint presque les 10000 habitants, côtoyant ainsi notre commune et ses 10114 habitants en 2017.

Mais la future ZAC de Facture nous offrira quelques 900 logements supplémentaires, ce qui nous obligera, nous aussi, à prévoir ce que Mios réalise aujourd'hui, c'est à dire écoles, crèches et autres infrastructures publiques que le projet de ZAC n'a fait que survoler.{jcomments on}